RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé présente son premier rapport :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le lundi 7 juin 2004, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 300 — *Loi sur la Fondation dénommée « The Winnipeg Foundation »/The Winnipeg Foundation Act*;
- Projet de loi 301 — *Loi sur la Fondation dénommée « The Jewish Foundation of Manitoba »/The Jewish Foundation of Manitoba Act.*

Composition du Comité

Le Comité a élu :
- M. MARTINDALE à la présidence;
- Mme OSWALD à la vice-présidence.

Substitutions effectuées avant la réunion :
- Mme IRVIN-ROSS remplace Mme la *ministre* ALLAN;
- M. DEWAR remplace M. le *ministre* STRUTHERS;
- Mme OSWALD remplace M. le *ministre* RONDEAU;
- Mme STEFANSON remplace M. MAGUIRE;
- M. LOEWEN remplace M. PENNER.

Motion :

Le Comité a adopté une motion visant le remboursement des droits payés pour le projet de loi 301 — *Loi sur la Fondation dénommée « The Jewish Foundation of Manitoba »/The Jewish Foundation of Manitoba Act* —, à l'exclusion des frais d'impression.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 300 — *Loi sur la Fondation dénommée « The Winnipeg Foundation »/The Winnipeg Foundation Act* :

Rick Frost	Winnipeg Foundation

Le Comité a entendu deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 301 — *Loi sur la Fondation dénommée « The Jewish Foundation of Manitoba »/The Jewish Foundation of Manitoba Act* :

David Cohen	Jewish Foundation of Manitoba
Bryan Klein	Aikins, MacAulay & Thorvaldson

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N° 300) — *Loi sur la Fondation dénommée « The Winnipeg Foundation »/The Winnipeg Foundation Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 301) — *Loi sur la Fondation dénommée « The Jewish Foundation of Manitoba »/The Jewish Foundation of Manitoba Act.*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Le président,

Rapport présenté par : _____

Doug Martindale

Le 7 juin 2004